

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|-----------------------|---|
| Nombre de Conseillers | L'an deux mil vingt-six, le 20 mars |
| En exercice : 15 | Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. JALLOT Nicolas, Maire |
| Présents : 15 | Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2026 PRESENTS : M JALLOT Nicolas, MME ROCHE Pascale |
| Votants : 15 | M MICHALLET Bernard, MME DREVET Valérie, M BON Paul, MME VILLAIN Elodie, M MILLET Christophe, MME KIELY-LEMELE Martina, M HIESS Arno, MME FAUVEL Christlène, M TAMBINI Hervé, MME VERNET Sonia, M RITTER Thomas, MME VINCENDON Anne-Laure, M BERGER Nicolas |

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de M MILLET Christophe

DELIBERATION N°13 OBJET : VOTE DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération est rendue nécessaire pour fixer le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux Adjointes et Adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum. Toutefois, dans toutes les communes, sans condition de seuil, le maire peut, à sa demande, décider de ne pas bénéficier de l'intégralité de son indemnité.

Pour la commune de Proveysieux, moins de 1000 habitants, les indemnités sont calculées sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique qui est de 4110.52€.

La répartition étant 44.3% pour le maire et 11.77% pour chacun des 4 adjoints.

Vu la situation financière de la commune et l'engagement requis des adjoints et du maire, nous proposons une enveloppe annuelle totale d'indemnisation de 45 075€ soit 100% du montant maximal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de consacrer une enveloppe de 45 075 € aux indemnités du maire et des adjoints.

Décide d'attribuer une indemnité au maire et aux adjoints, à 100% du taux maximal, allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Délibération adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213803257-20260320-2026032013-DE



Le Maire, Nicolas JALLOT

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 20 mars 2026

Pour copie conforme

En mairie, le 20 mars 2026

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Nicolas Jallot', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PROVEYRIEUX' and 'MERE' and features a star.